

AR Prefecture

082-200061257-20220201-02202205-DE
Reçu le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 1^{er} FEVRIER 2022

Date d'envoi de la convocation : 26 janvier 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 1er du mois de février (01.02.2022) à 16 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 26 janvier 2022, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BAYLET Jean-Michel (Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) en visioconférence, M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) en visioconférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente)
Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel (Président)
M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire)
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente)

ABSENTS EXCUSÉS : 4

M. FERTE Denis (Délégué titulaire)
Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire)
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)
M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme DELBREIL Sophie.**

DELIBERATION N°02/2022-05
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TARN-ET-GARONNE
NUMERIQUE A L'AVICCA

(Association des Villes et des Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel)

L'AVICCA regroupe des collectivités territoriales françaises, de toutes tailles et sans distinctions politiques, qui travaillent pour l'aménagement du territoire local en infrastructures de communications électroniques et pour le développement des télé services (télédistribution, Internet, services télécoms, etc.).

L'AVICCA regroupe à ce jour 23 villes, 83 intercommunalités et syndicats de communes, 110 structures départementales et 21 régionales, représentant 67 000 000 d'habitants.

L'association a pour but :

- d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres dans le cadre des infrastructures, réseaux et services de communications électroniques et des services de communication audiovisuelle, dans les négociations ou les instances où l'intérêt collectif peut-être concerné,

- de représenter ses membres auprès de toute autorité publique et privée dans le but d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres dans les domaines précités,

- d'apporter à ses membres les informations, conseils ou autres soutiens nécessaires au développement des infrastructures, réseaux et services,

-de favoriser les négociations avec l'ensemble des partenaires nationaux ou internationaux, notamment avec les ministères concernés, les instances de régulation et les différents acteurs économiques du secteur.

L'article 3 des statuts de l'association prévoit que les collectivités ou les groupements désignent les élus et agents territoriaux qui participent aux travaux de l'association.

Il est donc nécessaire de désigner au moins un élu du comité syndical et un agent afin de représenter Tarn-et-Garonne Numérique à l'Assemblée générale de l'association et aux différentes commissions.

Compte-tenu de ce qui précède, le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** parmi les délégués du Comité syndical pour représenter Tarn-et-Garonne Numérique au sein de l'AVICCA :

- **M. Christian QUATRE** comme membre titulaire
- **M. Claude JEANJEAN** comme membre suppléant

- **DESIGNE** le Directeur de Tarn-et-Garonne Numérique en tant que référent technique représentant le syndicat au sein de l'AVICCA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **03 FEV. 2022**

Fait Montauban, le 1^{er} février 2022

Le Président,

Et de la publication le

03 FEV 2022
Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

Jean-Michel BAYLET